

■ VALLET

## CONSEIL MUNICIPAL. **Zac du Brochet : le oui mais de l'opposition**

L'avis sur l'enquête publique du projet de la Zac du Brochet, nom de la future zone commerciale, a alimenté le seul débat du dernier conseil municipal.

C'est une obligation légale, inscrite dans le Code de l'environnement. Le conseil municipal était appelé à donner son avis sur l'enquête publique de la Zac du Brochet, nom donné à la future zone commerciale. Si le maire Jérôme Marchais a rappelé que le conseil n'était pas là pour « poser des questions techniques », l'enquête publique

étant en cours jeudi dernier (Ndlr : ouverte depuis début octobre, elle est terminée depuis vendredi dernier), Nicole Lacoste a expliqué la position de l'opposition. « Le débat n'est pas clos, a justifié l'ex-maire. Nous avons toujours été favorables à ce projet, à condition qu'il soit encadré et contraignant. Nous ne sommes pas pour un projet en free lance, fait au profit d'intérêts privés. » Une « préoccupation, un objectif et une même exigence » que partage l'actuelle majorité.

A l'unanimité, les élus ont rappelé qu'ils étaient favorables au projet. Une concordance qui

cache malgré tout des désaccords. Les questions posées n'ayant pas « rencontré de réponses », c'est de Denis Portier, élu de l'opposition, qu'est venue la principale réserve. L'ancien adjoint à l'urbanisme a interpellé Mathieu Legout, notamment sur le cahier de prescriptions architecturales et paysagères.

Un dossier sur lequel la ville travaille en collaboration avec la SNC Le Brochet. La réponse a surpris l'élu de la minorité. « Je viens d'apprendre ce soir que c'est l'aménageur qui écrit la règle du jeu. J'exprime mon étonnement. Est-ce logique ? Cela n'aurait-il pas été plus confortable que ce soit une personne tierce qui l'écrive ? », a interrogé Denis Portier.

### Le maire s'inscrit en faux

L'intervention a fait réagir le maire. « On laisse sous-entendre que c'est l'aménageur qui dirige. Je m'inscris en faux », a riposté Jérôme Marchais. « Nous défendons les intérêts des Valletais. » D'autant que « les choses ne sont pas figées », a ajouté Mathieu Legout.



Denis Portier, ancien adjoint à l'urbanisme, aujourd'hui élu de l'opposition, a exprimé sa réserve lors du dernier conseil municipal (photo d'archives).

« La production de l'aménageur » que la communauté de communes de Vallet devra valider est « pleinement maîtrisée par les élus », a martelé l'actuel adjoint en charge de l'urbanisme. L'enquête publique est fermée depuis le 6 novembre dernier. Reste maintenant au commissaire-enquêteur à écrire son rapport.

Hervé Pavageau

### Routes et travaux

C'est la société Charier TP Sud, entreprise implantée à Bouguenais, qui a remporté le marché pour la réfection de la route des Dorices/chemin du Rouaud. Le coût de l'aménagement complet (tablier, chaussée) avoisne les 443 000 €. Les travaux devraient durer six mois. Le chantier sera découpé en sept phases, pour tenir compte des habitants, de l'entreprise et du salon des vins Expo-Val'li, en mars prochain. La date exacte du lancement du chantier n'a pas été donnée. Le démarrage devrait être « rapide », a juste signalé Jérôme Marchais.

Un maire qui a rappelé qu'à la demande de la ville, plusieurs tronçons de route ont été limités à 70 km/h. C'est le cas pour les routes de Bonne-fontaine et la Touche et au niveau du carrefour de la Ménardière. La limitation ne peut aller en